

# LES ENFANTS DE SECTES

## Maltraitances et abus sexuels

Sonya Jougla

agressions sexuelles

Enfants

Victimes  
oubliées

Reconstruction

Protection

dissimulation

**Sonya Jougla est psychologue clinicienne et psychothérapeute. Elle accompagne depuis plus de 40 ans des victimes de sectes, enfants et familles. Auteure et formatrice, elle est intervenue en commission parlementaire, sur des chaînes radio ou TV, et dans des colloques, en particulier à la Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le Sectarisme (Fecris). Elle a co-créé et coordonné jusqu'en 2018, le diplôme universitaire de Paris Descartes « Emprise sectaire, processus de vulnérabilité et enjeux éthiques ».**

Il est très difficile de mesurer la gravité des abus sexuels et des maltraitements dont les enfants sont victimes. Plus encore lorsque ces enfants sont des enfants de sectes.

Prédateur, le gourou ne peut se sentir exister que par un acte de prédation. L'abus sexuel sectaire est un acte d'appropriation par lequel le gourou prend le pouvoir sur chaque adepte, adulte ou enfant. Cela lui permet d'imposer sa toute-puissance incontestable.

Le sexe devient alors un des outils privilégiés de l'emprise sectaire. Et c'est un excellent instrument de manipulation que le gourou institutionnalise pour réduire l'adepte à l'état d'objet.

L'impact du projet totalitaire du gourou sur l'adepte doit être davantage encore dénoncé lorsque l'enfant en est l'enjeu. Le projet de la secte sur l'enfant étant en conflit avec le modèle sociétal, il doit-être une préoccupation première de la société.

## **LES GRANDS OUBLIÉS DE LA SOCIÉTÉ**

Les enfants victimes de sectes restent encore aujourd'hui les grands oubliés de la société que ce soit dans leur prise en compte ou dans leur prise en charge. Ils sont oubliés et parfois même niés.

Cet oubli est lié à un certain nombre de paramètres :

## LA PERVERSITÉ DU FONCTIONNEMENT SECTAIRE

- Le recensement des enfants est rendu intentionnellement très difficile dans certaines sectes, tout d'abord par la dissimulation des nouveaux-nés, qui ne sont pas déclarés à leur naissance, ni déclarés non plus à leur décès.
- Le changement d'identité des enfants qui sont très souvent rebaptisés par le gourou. Ce qui rend extrêmement difficile de suivre leur trace tout au long de leur vie.
- Certaines sectes changent continuellement de domicile pour échapper aux contrôles de la police, ou de la justice. Elles disparaissent littéralement, en voyageant dans le monde entier, et ne restent que peu de temps au même endroit.

Il en résulte, que la plupart du temps, l'appartenance d'un enfant à une secte reste inconnue de tous et ne laisse aucune trace de son existence.

## LES DIFFICULTÉS DES PROFESSIONNELS -SANTÉ, JUSTICE, POLICE, EXPERTS ETC-

- La parole de l'enfant de secte étant polluée, pervertie par le conditionnement sectaire, les professionnels non formés au processus d'emprise, auront de grandes difficultés à déceler un état de sujétion chez ces enfants et à repérer la maltraitance psychologique et physique dont ils sont l'objet.
- Et parce qu'il existe encore une méconnaissance de la loi sur l'état

de sujétion, et une non-utilisation de l'article 223-15-2 du code pénal.

## LA SOCIÉTÉ PARALYSÉE FACE AU DEVOIR D'INGÉRENCE

- La secte est considérée à tort comme une religion (alors que grand nombre de doctrines sectaires n'ont pas de fondement religieux). Cette confusion secte-religion paralyse la réponse sociale et sociétale et interdit jusqu'à l'idée même d'ingérence.
- C'est au nom de la liberté de croyance que les professionnels de la justice s'interdisent toute ingérence, au risque de bannir le droit de l'enfant à penser par lui-même.

Ce n'est pourtant pas la dimension religieuse qui caractérise une secte, c'est essentiellement sa dimension totalitaire cachée sous le faux nez d'une dimension spirituelle.

- De plus, concernant les parents, il y a une hypocrisie qui consiste à penser que la liberté de croyance et l'éducation ne sont l'apanage que de la sphère parentale. L'enfant « appartient » à ses parents.

## UNE PEUR IRRATIONNÉE

Toute personne se trouvant face aux prétendus pouvoirs surnaturels et magiques du gourou et de la secte, subit une pression paralysante de type mafieux.

Le plongeon dans ce monde irrationnel obscurcit le bon sens et la raison et génère une peur irraisonnée ce qui engendre un retrait instinctif et une difficulté à agir.

## LA SEXUALITÉ DU GOUROU

Le passage à l'acte sexuel sur ses adeptes permet au gourou de satisfaire bien sûr ses fréquents besoins physiques, mais aussi, par cet acte de prédation, d'assouvir ses besoins de pouvoir (« rien ni personne ne peut me résister » disent-ils ...)

Étant le meilleur des amants (tous les gourous en sont convaincus), personne ne pourra le quitter...

Et par la prédation, il légitime ses déviances sexuelles (pédophilie, inceste, sadisme, exhibitionnisme, etc.) et satisfait toutes ses paraphilies.

Cela lui permet aussi de vivre impunément sa jouissance et de vivre la jouissance de l'impunité...

Certains gourous peuvent s'octroyer un droit de vie ou de mort sur tous les enfants de la secte et amener les pères ou les mères sous emprise à commettre des actes irréversibles :

- Injonctions d'avortements,
- injonctions d'abandons d'enfants déjà nés,
- injonctions de meurtres ou d'infanticides (si l'enfant n'a pas été conçu selon les directives du gourou),
- injonctions de meurtres lorsque l'enfant est désigné par le gourou comme étant Satan, un enfant sorcier, la réincarnation d'Hitler ou « l'antéchrist »,
- meurtres d'enfants au cours de rituels (rituels chamaniques, sataniques, exorcismes, enfants sor-

ciers ou rituels cosmiques etc.),

- morts non intentionnelles (lors d'exorcismes, noyades durant les baptêmes, etc.).

## LA VIE DE L'ENFANT NÉ DANS UNE SECTE

Comme la sexualité des parents adeptes, la conception des enfants est pervertie par le gourou, l'enfant sera « formaté » avant même qu'il naisse.

Si le gourou contrôle de façon rigoureuse la conception et la grossesse, c'est parce que ces futurs bébés sont ses futurs adeptes. Il crée son « cheptel », il se constitue une « réserve » sécurisante pour alimenter ses besoins futurs et pour développer et faire perdurer son groupe.

La grossesse comme la conception sont contrôlées et codifiées par les gourous, les injonctions pouvant aller jusqu'à :

- un « formatage » des fœtus bien avant leur naissance (par la « galvanoplastie spirituelle<sup>1</sup> » par exemple),
- ou une affirmation de naissance par théogamie (conception virginale de la naissance, comme la Vierge Marie).

Ce contrôle de la sexualité des adeptes, qu'elle soit interdite ou obligée, est une atteinte à l'identité de

1 - La galvanoplastie est une technique qui utilise un courant électrique pour appliquer un dépôt métallique à la surface d'un objet afin de l'embellir. La « galvanoplastie spirituelle » est une conception comparant à la galvanoplastie la gestation d'une mère soucieuse d'engendrer un enfant harmonieux.

la personne. Il est étonnant de voir combien les gourous, selon leurs fantasmes, et leurs pathologies, agissent parfois de façon diamétralement opposée :

- Certains interdisent toute contraception et exigent la « prolifération » des enfants dans des familles nombreuses, d'autres au contraire ordonnent aux adeptes une chasteté totale (ce sont souvent les gourelles qui imposent la chasteté...).
- Certains « accouplent » arbitrairement un homme et une femme : ils les désignent comme les futurs parents d'un futur initié, d'autres au contraire séparent les couples parce qu'ils s'aiment. Incontrôlables, l'affectif ou l'amour entre adeptes sont les grands ennemis du gourou...
- Dans d'autres sectes, des parents sont sélectionnés pour « améliorer la race des humains », évolution qu'ils nomment géniocratie (ce qui rappelle de bien tristes souvenirs).
- Certains gourous prétendent réaliser des « reproductions par clones... ».

En bref, l'enfant enrôlé malgré lui, programmé avant même de naître, est broyé dès sa conception par le système totalitaire sectaire dont il ressortira parfaitement formaté.

Parmi ces enfants sous emprise, il ne faut pas oublier une multitude de victimes particulières qui, nées dans la secte, subissent des traumatismes bien spécifiques.

## LES ENFANTS NÉS DE RELATIONS SEXUELLES « SUR COMMANDE »

Une première catégorie concerne des enfants nés de relations sexuelles « sur commande ». Ainsi, dans certains groupes il est « demandé » aux adeptes femmes de « s'occuper » des célibataires hommes en manque (sans partenaire). Ces femmes, selon le bon vouloir du gourou, doivent changer de partenaires tous les jours. Elles reçoivent des injonctions de relations, souvent avec interdiction de contraception.

Il en résulte la naissance d'une multitude d'enfants nés de pères inconnus, dont les mères ne sont pas autorisées à vivre avec leurs enfants, ni à prendre soin d'eux.

On peut voir dans ces groupes sectaires des enfants qui errent, ballottés d'adepte en adepte, sans but, sans désir et qui souffrent de non-reconnaissance. Ce sont des enfants qui n'ont pas d'identité propre, pas de repère, pas de place, qui ont vécu sans affection sécurisante, et sans figure d'attachement. Non construits psychologiquement, ils ont de grandes difficultés à s'insérer dans la société.

## LES ENFANTS ENGENDRÉS PAR LE GOUROU

Une seconde catégorie de victimes est constituée d'une kyrielle d'enfants que les pères gourous ont conçu avec différentes mères adeptes. Le devenir de ces enfants, qui sont loin d'être privilégiés par leur statut apparent, est extrêmement chaotique et doulou-

reux avec des séquelles traumatiques irréversibles importantes.

J'ai eu plusieurs patients de ces deux catégories en psychothérapie, qui bien que devenus adultes et sortis de la secte, ne parvenaient toujours pas à sortir de l'emprise et à s'insérer dans la société.

Ils présentaient des pathologies psychiatriques lourdes (schizophrénie, délire mystique, phobie sociale, dissociation, psychopathie, etc.).

## LES MALTRAITANCES SUBIES PAR L'ENFANT DE SECTE

L'horreur de ces maltraitements dépendra de la soif de pouvoir du gourou et de sa pathologie.

Dans la secte, tout acte de maltraitance est justifié comme éducatif et salutaire et, bien qu'il nuise fortement au développement physique et psychologique de l'enfant, il est reconnu par tout le groupe, et même par les parents, comme bénéfique à l'évolution du futur initié.

Non protégé par ses parents (eux-mêmes sous emprise), l'enfant est livré impuissant à la folie du gourou.

### LA MALTRAITEMENT SEXUELLE

Quelle que soit la secte, le mode de fonctionnement des gourous situe toujours leur intérêt au-dessus de celui de l'enfant. Ils ont besoin des enfants parce que ceux-ci représentent leurs futurs adeptes et

qu'ils pourront les formater plus facilement que les adultes à partir de leurs fantasmes, leurs besoins, leur doctrine, et de leur pathologie.

Dès son plus jeune âge, l'enfant peut « servir d'objet sexuel » à tous : au gourou, aux adeptes adultes, aux adeptes adolescents, et parfois même à ses parents. Et pour lui l'agression sexuelle ne peut être imaginée comme illégale puisqu'elle fait partie de la loi édictée par le gourou et que la relation sexuelle est codifiée et ritualisée.

De plus, l'injonction de ces pratiques est toujours accompagnée d'une justification ésotérique, initiatique, spirituelle, etc. Ainsi, par exemple, concernant la sexualité :

- elle représente la plus « haute expression de l'amour »,
- elle est nommée du doux nom de « partage cosmique »,
- une autre gourelle l'appelle même « navigation céleste » ...,
- elle est une preuve « d'amour pur », disent tous les gourous,
- c'est « la possibilité d'une élévation de son devenir d'initié... »

Cet acte d'appropriation est une atteinte à l'identité de l'enfant et la source d'un traumatisme destructeur marquant son devenir de façon irréversible.

Un certain nombre de sectes sont extrêmement dangereuses par leur libéralisation sexuelle allant de :

- « l'initiation sensorielle » dès la petite enfance,

- jusqu'à la pédophilie,
- l'inceste,
- la sexualité imposée entre enfants,
- l'incitation à la prostitution, (*flirty fishing* dans les rues, par exemple),
- le frotteurisme,
- le proxénétisme,
- l'exhibition d'enfants nus dansant devant le gourou, les adeptes ou autres,
- etc.

## LA SOUMISSION ABSOLUE AU LEADER

D'autres maltraitements touchent à l'intégrité physique et psychique de l'enfant, dans le but de le conditionner à l'obéissance et la soumission par la sanction dès son plus jeune âge. Il subit des pressions psychiques graves et répétées destinées à le « dresser » comme un petit animal. Les sanctions servent aussi à « casser l'égo ».

Ces exigences éducatives excessives sont toujours disproportionnées par rapport à l'âge psychique ou affectif de l'enfant. La violence spécifique aux sectes coercitives est préméditée et codifiée, elle est un moyen d'endocrinement extrêmement efficace.

Il est très important de comprendre que les enfants habitués dès leur plus jeune âge à ce langage de violence en déduisent que l'amour de leurs parents ne s'exprime que par le châtiement. Ils pensent que « plus ils sont maltraités, châtiés, plus ils sont ai-

més ».

Ce sont des paroles que j'ai pu entendre très souvent émises par mes jeunes patients...

## LA NÉGLIGENCE DES PARENTS

La famille sectaire n'est pas un lieu d'affection ni un lieu d'éducation, c'est un lieu « d'élevage ». Toutes les valeurs familiales et sociales sont mises à l'index, la relation parents-enfants est inexistante.

La secte est un substitut de famille. Le seul père existant, c'est le gourou, dans certaines sectes tous les enfants l'appellent « papa » et le considèrent comme leur père (et ils appellent par ailleurs leurs parents « frères » et « sœurs »).

Si en première lecture on peut observer une négligence des parents, désinvestis de leur rôle, manifestant un aveuglement et une indifférence incompréhensible face aux besoins affectifs et aux souffrances de l'enfant, il faut bien comprendre que ces parents sont sous emprise.

Ils n'ont plus la capacité d'analyser les situations nocives qui mettent leur enfant en danger ni la souffrance que ceux-ci subissent. Le système de défense et le système de survie propres à tout individu ne fonctionnent plus. Ces parents sont coupés de leur propre ressenti, de leurs sentiments et de leur bon sens, et l'enfant se retrouve délaissé, prisonnier dans la cage virtuelle des croyances du gourou et de ses parents.

Une cage dont il ne peut sortir. S'écarter de la vérité absolue édictée

par le gourou, de cette vision unique du monde, serait pour l'enfant se retrouver seul, abandonné, nié, et ne plus pouvoir s'inscrire dans une appartenance.

Il vit alors comme un zombie, sans initiative, sans choix possible, sans volonté propre. C'est la destruction de sa construction psychologique future. Des conséquences graves et durables vont entraver son évolution future.

Amputé de son passé, de son présent et de son avenir, c'est un enfant amputé de sa capacité à devenir, un jour, un adulte autonome, responsable et citoyen.

Lorsqu'ils sortent de la secte, ces enfants se retrouvent dans la société comme dans un pays étranger (sur-tout s'ils étaient nés dans la secte). Un pays étranger :

- dont ils ne connaissent pas les codes,
- pas la langue,
- pas les coutumes.

## DÉSENCLAVER UN ENFANT D'UNE SECTE

Un dernier point important que je désire aborder : peut-on désenclaver un enfant de secte ?

Il est plus difficile de protéger un enfant de la croyance de ses parents que de la maltraitance parentale physique ou sexuelle.

La doctrine du gourou fabrique de toutes pièces un agglomérat de per-

sonnes clonées, dans un état extrême d'assujettissement. Ces clones fusionnent entre eux, ne font qu'un avec leur leader, et constituent le groupe sectaire. Perdant tout libre arbitre, les parents adeptes adhèrent eux aussi totalement aux croyances édictées comme vérité unique et cet état d'allégeance ne leur permet plus d'avoir la capacité de protéger leurs enfants.

Désenclaver un enfant de secte devient particulièrement complexe pour trois raisons :

- L'enfant ne peut sortir seul de la secte ni de l'influence sectaire.
- Le parent adepte (donc sous emprise) n'a pas conscience de l'état de souffrance dans lequel est son enfant, et n'a pas conscience de nuire à sa construction psychologique.
- Le parent non-adepte est complètement impuissant, seul face au pouvoir de la secte et du gourou.

Les deux premières raisons ne sont pas susceptibles d'être modifiées, reste la troisième. Mais il y a toujours un déséquilibre de force entre :

Le parent adepte qui bénéficie de la puissance quasi mafieuse du gourou et des membres de la secte, et le parent non adepte isolé et désarmé.

La protection de l'enfant ne pourra être mise en œuvre que :

Par la prise de conscience (par les professionnels) de la réalité de la maltraitance que subit l'enfant et de la nocivité de l'emprise, et par le

soutien que la société se doit d'apporter au parent non adepte qui tente d'extraire l'enfant de l'emprise sectaire.

Il faut voir les choses telles qu'elles sont : accorder l'autorité parentale à un parent adepte d'une secte revient toujours à accorder l'autorité au gourou lui-même. L'impact du projet totalitaire de la secte sur l'enfant doit être une des préoccupations premières

dans les contentieux familiaux à dimension sectaire.

La société a un devoir d'ingérence et de protection à l'égard de ce faible parmi les faibles qu'est l'enfant de secte, placé sous la double emprise du parent adepte et de la toute puissance et la folie du gourou.